

UDAP

DE LA VENDÉE

UNITÉ DÉPARTEMENTALE
DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

85


**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des affaires culturelles
des Pays de la Loire

L'UDAP de la Vendée, installée à la Roche-sur-Yon dans les locaux de la préfecture de Vendée, est un service de la Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire (DRAC), dont le siège est à Nantes.

Le responsable de l'UDAP est un architecte et urbaniste de l'État (AUE) portant le titre d'architecte des bâtiments de France (ABF).

Pour vous accompagner dans vos projets...

- **Étienne BARTCZAK** - ABF, AUE - Responsable de service
Conservateur de la Cathédrale de Luçon
- **Julie GUIGNARD** - ABF, AUE - Adjointe au responsable de service
- **Denis DARNAT** - Ingénieur des services culturels du patrimoine
- **Corinne FRANCO** - Technicienne des services culturels et des bâtiments de France
- **Philippe RATIER** - Attaché d'administration
- **François-Xavier D'ABRIGEON** - Secrétaire administratif
- **Dominique VALEAU** - Adjoint administratif

© crédit photo

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC

CONSULTATION DU SERVICE
UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS



SDAP.VENDEE@CULTURE.GOUV.FR
WWW.CULTURE.GOUV.FR/REGIONS/DRAC-PAYS-DE-LA-LOIRE



UDAP DE LA VENDÉE (85)
BÂTIMENT PRÉFECTORAL MERLET
31, RUE DELILLE CS 70759
85 018 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX



02 53 89 73 00
LE MATIN DE 9H À 12H

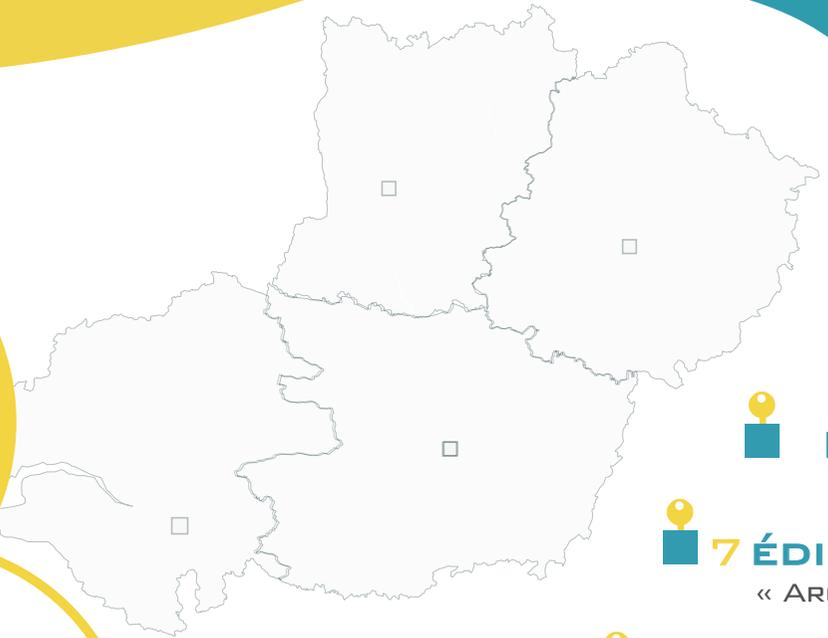


© crédit photo



**CHIFFRES CLÉS
DU PATRIMOINE
POUR
LA VENDÉE**

TERRITOIRE
258 COMMUNES
19 EPCI
679 991 HABITANTS
(INSEE 2018)
6 719 KM²



371 MONUMENTS HISTORIQUES
(MH CLASSÉS ET INSCRITS)

MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS
APPARTENANT À L'ÉTAT

7 ÉDIFICES LABELLISÉS
« ARCHITECTURE CONTEMPORAINE REMARQUABLE » (ACR)

37 SITES CLASSÉS ET INSCRITS
AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

1 VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

1 PARC NATUREL RÉGIONAL

18 SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (SPR)

7 PETITES CITÉS DE CARACTÈRE



© crédit photo



LES MISSIONS DE L'UDAP

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine, sont d'intérêt public. »

Extrait art.1 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture

Conseiller et promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité

L'UDAP contribue à la qualité des projets d'aménagement de territoires urbains ou ruraux en participant à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale et des plans locaux d'urbanisme ou en apportant son expertise pour tout projet d'aménagement susceptible de modifier le paysage des villes et des campagnes.

Contrôler et expertiser les projets menés dans les espaces protégés

L'UDAP émet des avis sur les travaux réalisés en espaces protégés : abords d'un monument historique, site patrimonial remarquable, site inscrit ou classé.

Dans ce cadre, l'UDAP veille à l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant.

Assurer la conservation et la valorisation des monuments historiques

L'UDAP surveille l'état sanitaire des monuments historiques classés ou inscrits, et assure le contrôle scientifique et technique des travaux en lien avec la DRAC (conservation régionale des monuments historiques). L'ABF est conservateur de la Cathédrale de Luçon (monument historique appartenant à l'État).



L'UDAP est à la disposition de tout citoyen ayant un projet élaboré ou ressentant le besoin de conseils préalables :

- propriétaire d'un monument historique,
- habitant d'un espace protégé (abords de monument historique, site patrimonial remarquable, site inscrit ou classé),
- responsable territorial (élus et services techniques),
- professionnel (architecte, paysagiste, entreprise, etc.).

Les ABF du service assurent, avec l'aide des ingénieurs ou des techniciens des bâtiments de France, des permanences dans les 18 sites patrimoniaux remarquables de la Vendée.

Se renseigner auprès de l'UDAP pour les prises de rendez-vous.